

ASSOCIATION LES KOALA

ADHÉSION 2025-2026



Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse :

Code Postal & Ville :

Tél. portable : Courriel :

Coordonnées	Représentant légal 1	Représentant légal 2
Nom & prénom		
Adresse		
Téléphone portable		
Téléphone fixe		
Courriel		

Catégories Licences F.F.A :

École d'athlétisme ☐ 83€
(2017-2018-2019)

Poussin ☐ 83€
(2015-2016)

Benjamin ☐ 93€
(2013-2014)

Minime ☐ 93€
(2011-2012)

Cadet ☐ 103€
(2009-2010)

Junior ☐ 103€
(2007-2008)

Est-ce votre première licence d'athlétisme ? ☐ Oui ☐ Non

Joindre une photo, avec le nom & prénom au dos & un chèque libellé à l'ordre de « KOALA » de la somme correspondant à la licence.

Urgence médicale :

Le représentant légal de autorise l'encadrement KOALA à prendre, en cas de nécessité médicale, toutes les mesures (traitements médicaux et paramédicaux, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Personne à prévenir : Numéro de téléphone :

Médecin traitant : Numéro de téléphone :

Fournir le questionnaire de santé (si tout négatif) sinon un certificat médical de moins de six mois de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition.

Contrôle lors des compétitions :

Le représentant légal de autorise la réalisation de contrôles sanguins dans le cadre de la lutte contre le dopage lors des compétitions.

Droit à l'image : Lors des compétitions, les photos des athlètes peuvent alimenter la visibilité du club. Les représentants légaux de l'athlète mineur :

- ☐ autorisent ☐ n'autorisent pas

le club à utiliser son image photographiée par voie de presse lorsqu'un article sur le club est publié et dans le cadre non commercial du site <http://koala-kerhuon.fr>.

Transfert de responsabilité : Pour des raisons de responsabilité, le transfert de responsabilité pour les plus jeunes se fait aux heures de début et de fin d'entraînement. Pour cette raison, il est impératif que les représentants légaux soient systématiquement présents et ponctuels en début et en fin de séance. À défaut, l'enfant pourra venir à l'entraînement de façon autonome. Dans ce cas, durant le trajet, ils sont couverts par l'assurance individuelle accident des représentants légaux et une autorisation parentale est indispensable.

Les représentants légaux de l'athlète mineur :

- ☐ autorisent ☐ n'autorisent pas

leur enfant à venir et à quitter l'entraînement de façon autonome.

Nom, prénom & signature du représentant légal :